

225C1941
FR0000032526-FS0974

18 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

GUERBET

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 novembre 2025, la société civile Altabol¹ (9 rue des sœurs, 59 420 Mouvaux) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société GUERBET et détenir 633 000 actions GUERBET représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,20% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GUERBET sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Michaël Motte.

² Sur la base d'un capital composé de 12 641 115 actions représentant 19 749 879 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.